



TYPOLOGIE DES PARCS

Le parc national

Même si le présent guide ne concerne pas les parcs de plus grande envergure que les parcs municipaux, il est pertinent d'en connaître la définition, dans une approche complémentaire au moment de planifier un réseau de parcs au niveau municipal.

Le parc national est une portion de territoire classée par décret à l'intérieur de laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines. La population peut cependant avoir accès à certaines portions des parcs nationaux pour y pratiquer des activités de plein air. On compte au Québec des parcs nationaux de juridiction fédérale et de juridiction provinciale, ces derniers gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).